



## Conseil d'Administration

Site d'arts plastiques de Mulhouse  
14 décembre 2023 – 14h00

### FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

1. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Fonctionnement des instances.
  1. **Conseil d'administration** - Séance du 22 novembre 2023 – Approbation du procès-verbal de séance.
  2. **Conseil d'administration** – Installation des élu.es de la représentation des équipes administratives et techniques
  3. **Commission d'Appel d'Offres (CAO)** et **Commission Consultative des Marchés (CCM)** - Élection des membres
  4. **Conseil d'administration** – Adoption du Rapport d'activité 2022/2023 de l'établissement

### RESSOURCES

2. **RESSOURCES HUMAINES**
  1. Présentation du **Rapport Social Unique (RSU)** 2022
  2. Approbation du **plan de formation 2023/24**
3. **FINANCES & COMMANDE PUBLIQUE**
  1. **Cycle budgétaire 2024** – Adoption des budgets primitifs 2024 « budget principal » et « budget annexe Formation Continue »
  2. **Droits d'inscription** – Ateliers publics – Droits d'inscription Atelier Verre
  3. **Commande publique** - Mise à disposition de marchés de fourniture, d'acheminement de gaz et services associés – Offre proposée par l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) - Autorisation de signature d'une convention avec l'UGAP.
  4. **Commande publique - Manufacture – Bibliothèque mutualisée** – Approbation de principe du projet et autorisation de lancement de la procédure de commande publique pour l'équipement en mobilier (lot 1) et de matériel de stockage spécifique (lot 2).

### INFORMATIONS ET POINTS DIVERS

ooo0ooo

Mme Anne-Catherine Goetz, Présidente, salue l'ensemble des participants et ouvre la séance.

### **Sont présents**

#### **En qualité de membres du Conseil d'administration :**

Olivier BEIGER, Représentant du personnel pédagogique (arts visuels de Strasbourg),  
Oriane BRET BONVILLAIN, Représentante des étudiants (arts visuels de Mulhouse),  
Cédric FAIVRE, Représentant suppléant du personnel administratif,  
Florence FORIN, Directrice régionale adjointe déléguée, chargée de la Création - DRAC Grand Est,  
Julie GIGOUT, Représentante du personnel administratif et technique (arts visuels de Strasbourg),  
Anne-Catherine GOETZ, Présidente de la Hear et Adjointe au Maire de Mulhouse,  
Bernard GOY, Conseiller arts plastiques à la DRAC Alsace, pour le Directeur général de la création artistique à la DRAC Grand-Est,  
Corinne HAJOSI, Représentante du personnel administratif et technique (arts visuels de Mulhouse),  
Anne-Marie JEAN, Conseillère municipale déléguée à la Ville de Strasbourg,  
Ludivine LAUSTRIAT, Représentante suppléante des étudiant.es (arts visuels de Strasbourg)  
Christelle LE DEAN, Représentante du personnel pédagogique (arts visuels de Strasbourg),  
Florence LEHMANN, Représentante suppléante du personnel pédagogique (arts visuels de Strasbourg),  
Nathalie MOTTE, Adjointe à la Maire de Mulhouse,  
Thomas QUARRE, Représentant des étudiant.es (Hear Musique),  
Mathieu SCHNEIDER, Vice-président Culture, sciences en société de l'Université de Strasbourg (personnalité qualifiée),  
Antoine SPINDLER, Représentant suppléant du personnel pédagogique (Hear Musique),  
Jean VERNE, Conseiller musique et danse à la DRAC Alsace, pour le Directeur général de la création artistique à la DRAC Grand-Est,  
Pascal ZIEGLER, Vice-Président vie universitaire (personnalité qualifiée).

#### **Sont en outre présents :**

Noémi BAEUMLER-PEYRE, Coordinatrice générale du site des arts visuels de la Hear Mulhouse,  
Sophie LECHEVALIER, cheffe de service de l'action culturelle à la Ville de Strasbourg  
Virginie DURAN, assistante de direction (Hear),  
Virginie FERRAZ, Responsable finances et marchés publics de la Hear,  
Gabrielle KWIATKOWSKI, Direction de la culture – Responsable du Département des arts visuels, Ville et Eurométropole de Strasbourg,  
Matthieu RAMEY, Responsable des ressources humaines de la Hear,  
Christine RITZENTHALER, Directrice adjointe, Directrice des études d'arts plastiques de la Hear,  
Marc RUHLMANN, Administrateur général de la Hear,  
Stéphane SAUZEDDE, Directeur général de la Hear,  
Éric VINCENT, Chef du Service Développement Culturel à la Ville de Mulhouse,  
Emilie WILHELM, Gestionnaire des carrières (Hear).

#### **Les membres du Conseil d'administration excusés :**

Michel ANDREU-SANCHEZ, Conseiller Régional, Région Grand-Est,  
Salem DRICI, Conseiller municipal délégué à la Ville de Strasbourg,  
Muriel FABRE, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,  
Pierre JAKUBOWICZ, Conseiller municipal à la Ville de Strasbourg,  
Oh Eun LEE, Représentante du personnel pédagogique (arts visuels de Strasbourg),  
Dominique MASTELLI, Conseiller Municipal à la Ville de Strasbourg,  
Tom MAYS, Représentant du personnel pédagogique (Hear Musique),  
Meftaha MEKOUAR, Représentante suppléante des étudiant.es (arts visuels de Strasbourg)

Peggy MIQUEE, Conseillère municipale déléguée à la création, au spectacle vivant, aux musiques et aux arts visuels à la Ville de Mulhouse,  
Anne MISTLER, Vice-Président de la Hear et Adjointe à la Maire de Strasbourg,  
Bertrand PAUVERT, Conseiller Municipal à la Ville de Mulhouse,  
Stéphane ROTH, Directeur du festival Musica (personnalité qualifiée musique)  
Joseph SIMEONI, Conseiller Municipal à la Ville de Mulhouse,  
Marie TERRIEUX, Directrice de la fondation François Schneider, personnalité qualifiée arts,  
Caroline ZORN, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Après s'être assuré de l'effectivité du quorum, Mme Anne-Catherine GOETZ, Présidente, propose de procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

#### Point 1.1

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FONCTIONNEMENT DES INSTANCES** **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 22 novembre 2023**

Après délibération, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'adopter le projet de procès-verbal de la séance du 22 novembre 2023.

#### Point 1.2

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FONCTIONNEMENT DES INSTANCES** **Installation des élu.es de la représentation des équipes administratives**

Après présentation, le Conseil d'administration prend acte de l'élection de la nouvelle représentation au Conseil d'administration des équipes administratives et techniques et sont installés en qualité de membres de l'assemblée délibérative :

- Site Arts visuels Mulhouse  
**Corinne HAJOSI** – Service Finances /RH (titulaire) et **Alicia BERNARDI** – Service Scolarité (suppléante)
- Site Arts visuels et Hear Musique Strasbourg  
**Julie GIGOUT** – Service scolarité (titulaire) et **Cédric FAIVRE** – Responsable Service informatique (suppléant)

#### Point 1.3

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FONCTIONNEMENT DES INSTANCES** **Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission Consultative des Marchés (CCM)**

M. Marc RUHLMANN, Administrateur général, expose que conformément aux dispositions des articles L1414-1 et L.1414-2 et L. 1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la **Commission d'Appel d'Offres (CAO)** de la HEAR se compose comme suit :

- La personne habilitée à signer les marchés publics concernés ou son représentant, Président de la Commission ;
- 5 membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La CAO pourra faire appel au concours d'agents de l'établissement compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Cette commission est appelée à attribuer les marchés formalisés excédant les seuils réglementaires.

Pour les marchés inférieurs à ces seuils mais excédant 50.000€ HT, il est proposé de constituer une **Commission Consultative des Marchés**, composée du Président, des deux premiers membres titulaires pouvant être représentés en cas d'absence par les deux membres titulaires suivants issus de la composition de la CAO.

Cette commission consultative est appelée à donner un avis sur les marchés concernés.

#### 1. Désignation des membres de la CAO/CCM :

Suite au renouvellement des représentants des personnels enseignants, administratifs et techniques, il convient de désigner les nouveaux membres de la CAO/CCM.

#### 2. Déroulement de l'élection de la CAO/CCM :

- **Forme**  
L'élection des membres a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.  
En cas d'absence, les deux premiers membres titulaires peuvent se faire représenter par les deux membres titulaires suivants issus de la composition de la CAO.
- **Dépôt des listes**  
Le dépôt des listes s'effectue à l'occasion de la séance d'élection de la CAO.
- **Déroulement**  
L'élection s'effectue à bulletin secret, sauf si le Conseil d'administration décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.  
Il convient donc de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la CAO permanente de la Haute école des arts du Rhin.

**Après scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres ci-dessous mentionnés sont élus en qualité de titulaires et de suppléants de la CAO permanente de la Haute école des arts du Rhin :**

<b>PRESIDENT</b> : M. Stéphane SAUZEDDE, Directeur de la Haute école des arts du Rhin	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
1. Anne MISTLER	1. Nathalie MOTTE
2. Cédric FAIVRE	2. Julie GIGOUT
3. Olivier BEIGER	3. Antoine SPINDLER
4. Anne-Catherine GOETZ	4. Pascal ZIEGLER
5. Corinne HAJOSI	5. Peggy MIQUEE

La Présidente ainsi que les deux premiers membres titulaires composent la Commission Consultative des Marchés. En cas d'absence, ce sont les deux membres titulaires suivants qui assurent la suppléance.

#### Point 1.4

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES Adoption du Rapport d'activité 2022/2023

En complément de l'information régulière du Conseil d'administration, la Haute école des arts du Rhin souhaite rendre compte des résultats et grandes lignes de son activité. Cette communication vise à respecter un principe de bonne administration et permet de conserver une trace de son activité.

C'est ainsi que le projet de rapport d'activité, diffusé avec la convocation et en annexe de la note de séance, présente l'activité de l'école en 2022/2023 de manière synthétique et visuelle.

Il rend notamment compte des mouvements de personnels, livre les principaux chiffres-clés (équipes, données sur les effectifs étudiants, éléments budgétaires), rappelle les axes de développement de l'établissement et événements marquants de l'année scolaire écoulée : activités intersites, pandémie, artistes invités, workshops, conférences, actions en faveur de la professionnalisation des étudiants, projets et partenariats internationaux, publications, etc.

Outil de communication, il met en perspective et en valeur la richesse, la diversité et la qualité des actions menées par l'établissement.

Stéphane SAUZEDDE souligne que le contenu de ce rapport d'activité reprend des éléments de l'année 2022/2023 et que certaines données, notamment financières, se sont dégradées depuis et rendent les perspectives plus incertaines en la matière.

Sensible à la volonté affichée de cultiver la dimension rhénane / fleuve Rhin de l'identité de l'école, Anne-Marie JEAN suggère de se rapprocher du Port autonome de Strasbourg, qui développe des partenariats autour de projets artistiques (contact Gaëlle SCHAUNER, DGA).

**Le Conseil d'administration prend acte de la présentation de ce rapport par Mme Christine RITZENTHALER, Directrice adjointe et Directrice aux Etudes et approuve unanimement son contenu.**

#### Point 2.1

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES HUMAINES Présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2022**

M. Matthieu RAMEY, Responsable du service Ressources Humaines rappelle que la loi de transformation de la fonction publique instaure le rapport social unique qui remplace le bilan social établi précédemment par les collectivités.

Outil de dialogue social, le rapport social unique a pour objectif d'aider à la décision et au pilotage des ressources humaines de l'école. Il permet d'alimenter le dialogue social. Il est obligatoire tous les ans et comporte des éléments et des données notamment relatives à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, aux parcours professionnels, aux recrutements, à la formation, à la mobilité, à la promotion, à la rémunération, à la diversité, à la lutte contre les discriminations, au handicap, à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail ainsi qu'à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le Rapport Social Unique (RSU) est transmis au Centre de Gestion ce qui permet à l'établissement de comparer ses données avec celles d'autres collectivités de strates similaires, de connaître ses spécificités (absentéisme, formation, mouvement de personnel...), de mesurer l'évolution des données sur plusieurs années.

Le Rapport Social Unique est une obligation légale. Il doit être présenté à l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial. Ce dernier, réuni le 7 décembre 2023, a émis un vote favorable à l'unanimité. Il doit faire l'objet d'une diffusion publique (site internet ou autre) par la collectivité ou l'établissement public, dans un délai de 60 jours à compter de la présentation du Rapport Social Unique au CST.

Le RSU réalisé en 2023 porte sur des données 2022. Il est élaboré via une plate-forme mise à disposition par le Centre de Gestion du Bas-Rhin. Les données devraient provenir d'un fichier issu de l'ATIP, notre éditeur de paies.

Cependant, comme pour l'année 2021, les données étaient trop incohérentes pour être utilisées et la majorité d'entre elles ont été saisies par le service RH, au prix d'un effort en temps conséquent. Un croisement des données est ensuite réalisé afin de corriger les erreurs manifestes.

Les points principaux du RSU 2023 de la HEAR sont les suivants :

#### Effectifs

L'extraction des paies a rapporté 140 agents permanents employés par la collectivité au 31/12/2022 (137 au 31/12/2021). En équivalent temps plein, le ratio est de 125.4 agents (117.34 au 31/12/2021).

Cela exclut les postes vacants en cours de recrutement et tous les types de contrats considérés comme temporaires (exemple : accroissement temporaire d'activité, accroissement saisonnier d'activité).

La filière culturelle représente 74% (71% au 31/12/2021) ; et les agents de catégorie A, toutes filières confondues, 58% (57% au 31/12/2021). La HEAR maintient sa mission principale d'enseignement (50% des agents sont des PEA et 20% des AEA). Ainsi, 70% des effectifs sont consacrés à l'enseignement pédagogique.

Les effectifs sont composés de 48% d'hommes et 52% de femmes (50% pour chaque sexe au 31/12/2021). Toutefois, la proportion de femmes contractuelles (55%) est plus forte que la proportion de femmes fonctionnaires (49%). A noter également que seules des femmes sont en temps partiel (6%, 0% pour les hommes).

#### Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité sur des postes permanents ont 47 ans (46 ans au 31/12/2021). A noter la forte différence avec l'âge moyen des agents sur des postes non permanents (36 ans).

#### Les évolutions et changements

En 2022, il a été recensé par le logiciel 13 arrivées et 17 départs sur postes permanents (contre respectivement 6 et 10 en 2021). La synthèse des risques psychosociaux met en avant un taux de rotation de 11.4% (5.8% en 2021).

A noter 47 avancements d'échelon et 9 avancements de grade pour l'année 2022. Par ailleurs, deux agents ont bénéficié d'une promotion interne à l'ancienneté.

Enfin, une sanction disciplinaire a été prononcée en 2022, sous la forme d'un avertissement (2 en 2021).

#### Rémunérations

En 2022, 81,68% des dépenses de fonctionnement concernent des charges de personnel. Ce pourcentage étonnamment élevé s'explique notamment par l'absence de patrimoine foncier de la HEAR.

Sur les 8 millions d'€ que représentent les charges de personnel, la moitié représente la rémunération annuelle brute des emplois permanents. Le reste est principalement consacré au paiement des charges sociales, au remboursement des agents mis à disposition, aux intervenants extérieurs et à la rémunération des agents sur des emplois non permanents.

La rémunération moyenne annuelle brute des agents de catégorie A est de 36 639 €, celle des agents de catégorie B est de 27920 € et celle de catégorie C de 25793 €.

#### Absences

Tous motifs confondus pour les fonctionnaires, on comptabilise 8.6 jours d'absence en moyenne (8.7 en 2021). Etonnamment, la moyenne est de 12 jours d'absence pour tout motif médical pour les agents contractuels permanents.

7 accidents de travail ont été déclarés dont 4 accidents de trajet (3 en 2021). 1 accident a entraîné un arrêt de travail d'une durée de 15 jours.

### Handicap

La Hear ne comptabilise que 2 travailleurs handicapés au 31/12/2022, soit 1.5% des effectifs (1 au 31/12/2021). Afin de compenser l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs, l'école a réalisé 2 158 € de dépenses couvrant partiellement l'obligation d'emploi.

### Prévention et formation

En 2022, 3200 € ont été consacrés à la prévention et aux risques professionnels, dont 2400 € en formation et 800 € en dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail.

La Hear dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels et sa mise en jour date justement de 2021. Elle dispose d'un plan de prévention des risques psychosociaux et d'un registre santé et sécurité au travail.

### Formation

En 2022, 37.7% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour (90.4% en 2021) pour un budget global de 58 614 € (42 405€ en 2021).

### Action sociale et protection sociale complémentaire

Le montant moyen par bénéficiaire de la participation employeur santé est de 404 € par an.

Le montant moyen par bénéficiaire de la participation employeur prévoyance est de 211 € par an.

### Signalements

4 signalements pour harcèlement moral ont été reportés dans le RSU 2022. A noter la difficulté d'appréciation de ces situations. Dans le cas présent, la structure a décidé de reporter des situations ayant profondément affecté les agents concernés, tant bien même la définition juridique de la notion de harcèlement moral n'était pas établie.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment en ses articles L231-1 et L231-4,

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique et l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,

Vu l'avis favorable unanime du Comité social territorial rendu lors de la séance du 7 décembre 2023,

**Après avoir pris connaissance des explications qui précèdent et en avoir délibéré, le Conseil d'administration prend acte de la présentation du rapport social unique 2022.**

### Point 2.2

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES HUMAINES**

### **Approbation du plan de formation 2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L423-3,

**Vu** le décret n° 2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale

**Vu** les Décrets n° 2008-512 et n° 2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

**Vu** le décret n° 2008-830 du 22/08/2008 relatif au livret individuel de formation

**Vu** l'avis favorable unanime du Comité Social Territorial rendu lors de la séance du 7 décembre 2023,

**Considérant ce qui suit :**

La formation du personnel participe à la qualité des missions qui lui sont confiées.

Ainsi, la formation accompagne les changements propres à la collectivité (évolution des besoins de la population, des missions des services, des organisations, des outils etc...), dans une logique d'adaptation régulière, d'anticipation des mobilités internes et externes et donc d'accompagnement des parcours professionnels (le droit à la formation tout au long de la vie professionnelle étant consacré par la loi dans la fonction publique).

Le plan de formation retranscrit donc la politique de formation définie par l'établissement pour une période donnée. Il consiste à identifier les besoins en formation de la collectivité et des agents.

Toutes les collectivités territoriales doivent se doter d'un plan de formation afin de permettre à leurs agents de bénéficier du droit à la formation.

Le plan de formation doit permettre d'anticiper le développement de la structure, d'améliorer les compétences et l'efficacité du personnel

Conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, il appartient à l'organe délibérant de déterminer par délibération, le plan de formation.

**Entendu les explications données par M. Matthieu RAMEY, Responsable du service Ressources Humaines, le Conseil d'administration décide à l'unanimité**

- **d'instituer le plan de formation selon le dispositif en annexe.**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants ;**
- **d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.**

Point 3.1

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES - FINANCES  
CYCLE BUDGÉTAIRE 2024 – Adoption du Budget primitif 2024**

Les propositions de Budgets primitifs ont été élaborées en tenant compte des échanges intervenus lors du débat d'orientation budgétaire tenu le 22 novembre dernier.

**3.1.1. Budget Principal**

Section de fonctionnement

A ce stade, les prévisions de recettes intègrent une participation des deux villes à hauteur de la contribution 2022 moins 2,5 %. Au total, en cumul et hors reports, le montant total des recettes attendues de l'établissement s'élève à 10 074 814 €.



RECETTES	Prévisions	CA 2022	Prévisions	Prévisions	
	2022		2023	2024	
Strasbourg		5 600 000	4 960 000	5 460 000	5 460 000
Mulhouse		1 877 125	1 660 196	1 830 196	1 830 196
État		1 331 100	1 414 854	1 362 448	1 362 448
Fonds européens		162 628	103 643	165 630	165 630
Région Grand Est		32 650		50 000	50 000
CEA					
EPCI (EMS – M2A)					
GLCT					
Droits d'inscription		733 000	730 000	732 650	732 650
INTERREG					
Autres AP/AMI				50 000	50 000
Autres		475 643	512 031	373 890	373 890
Part. Manufacture				50 000	50 000
Résultat reporté					
<b>Total recettes</b>		<b>10 212 146</b>	<b>9 380 724</b>	<b>10 074 814</b>	<b>10 074 814</b>

Contenues dans cette enveloppe, les dépenses se répartissent pour l'essentiel sur les chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnels et frais assimilés) respectivement à hauteur de 1 429 751,62 € et 8 051 754,38 €.

En toute hypothèse, ces montants devront être réajustés lors de la préparation du budget supplémentaire en intégrant les excédents de fonctionnement résultant des écritures de fin d'exercice.

DÉPENSES	2022		2023	2024	
	prévisions	CA 2022	prévisions	besoins recensés	retenu BP
chap. 11	1 901 993	1 537 083	1 894 264	2 030 136	1 429 752
chap. 12	8 301 905	8 006 358	8 602 061	9 164 758	8 051 754
65	77 275	62 360	333 325	357 308	342 308
67	162 045	126 886	10 000	1 000	1 000
68	70 000	70 000	70 000	-	
42	310 000	309 951	407 413	250 000	250 000
23			73 267		
<b>Total hors 023</b>	<b>10 823 219</b>	<b>10 112 640</b>	<b>11 317 063</b>	<b>11 803 202</b>	<b>10 074 814</b>
<b>SOLDE</b>		99 506	- 1 936 339	- 1 728 388	-
Résultat reporté			3 054 799	1 118 460	1 118 460
Résultat clôture			1 118 460	- 609 928	

dont 190 550 € RH

déjà fléché RH BS

Au regard des estimations qui se dégagent à ce jour de l'examen du « réalisé 2023 », il paraît fort peu probable que les excédents suffiront à couvrir la totalité de nos besoins en financement. Des économies et des recettes complémentaires devront être trouvées à hauteur de 610 000 € pour permettre à l'établissement d'assumer financièrement ses engagements en 2024 à la hauteur des attentes exprimées.

Il convient de préciser que l'exercice 2025 s'annonce encore plus critique, en l'état, dans la mesure où l'établissement ne disposera alors plus d'aucune réserve en fonctionnement.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>10 001 446,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 074 814,00</b>	<b>10 074 814,00</b>	<b>10 074 814,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	730 000,00	0,00	782 650,00	782 650,00	782 650,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	8 891 546,00	0,00	8 942 474,00	8 942 474,00	8 942 474,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	44 900,00	0,00	14 690,00	14 690,00	14 690,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>9 681 446,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 754 814,00</b>	<b>9 754 814,00</b>	<b>9 754 814,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>70 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>9 751 446,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 824 814,00</b>	<b>9 824 814,00</b>	<b>9 824 814,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>
<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>						<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>						<b>10 074 814,00</b>

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>10 001 446,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 074 814,00</b>	<b>10 074 814,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 074 814,00</b>	<b>10 074 814,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	1 333 214,47	0,00	0,00	1 429 751,62	1 429 751,62	0,00	1 429 751,62	1 429 751,62
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 199 778,16	0,00	0,00	8 051 754,38	8 051 754,38	0,00	8 051 754,38	8 051 754,38
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	216 953,37	0,00	0,00	342 308,00	342 308,00	0,00	342 308,00	342 308,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>9 749 946,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 823 814,00</b>	<b>9 823 814,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 823 814,00</b>	<b>9 823 814,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	1 500,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>9 751 446,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 824 814,00</b>	<b>9 824 814,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 824 814,00</b>	<b>9 824 814,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>
<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>									<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>									<b>10 074 814,00</b>

### Section d'investissement

A ce stade, la section d'investissement est équilibrée à hauteur de 500 000 €, correspondant pour moitié aux contributions d'investissement des deux villes et aux dotations aux amortissements.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	250 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>250 000,00</b>		<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>						<b>0,00</b>
<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>						<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>						<b>500 000,00</b>

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	(2)		II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	220 000,00	0,00	0,00	220 000,00	220 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des opérations d'équipement (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	250 000,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>250 000,00</b>			<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>		<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>									<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>									<b>500 000,00</b>

Stéphane SAUZEDDE relève qu'à ce jour seul l'Etat a annoncé une hausse de 5% de ses dotations, les deux villes reconduisant leur décision de verser une contribution à auteur du montant de référence 2022 minorée de 2,5 %. Pour autant, il considère que ces baisses ne signifient pas un désengagement des deux villes.

En lien avec elles, une diplomatie active a été engagée auprès d'autres collectivités publiques pour arriver, a minima, de rattraper le niveau de subventions perçu en 2022.

Anne-Catherine GOETZ confirme la mobilisation des deux villes aux côtés de la HEAR. S'agissant plus particulièrement de Mulhouse, elle rappelle l'une des grandes orientations de la municipalité qui souhaite développer un Pôle arts visuels fort.

En réponse à une question de Bernard GOY, il est précisé que la Région sera également sollicitée et que son soutien sera tout particulièrement attendu sur le programme d'investissement à venir.

En toute hypothèse, Il va falloir trouver des recettes supplémentaires, y compris de fonctionnement, pour s'assurer de pouvoir boucler le budget supplémentaire dans les meilleures conditions possibles.

### 3.1.2. Budget annexe Formation continue

Ce budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement à 125 950 €. Il ne comporte pas de section d'investissement.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	37 365,00	0,00	30 485,00	30 485,00	30 485,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	108 883,14	0,00	95 485,00	95 485,00	95 485,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1,86	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>146 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>125 950,00</b>	<b>125 950,00</b>	<b>125 950,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>146 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>125 950,00</b>	<b>125 950,00</b>	<b>125 950,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>146 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>125 950,00</b>	<b>125 950,00</b>	<b>125 950,00</b>



### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	101 000,00	0,00	88 200,00	88 200,00	88 200,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	45 250,00	0,00	37 750,00	37 750,00	37 750,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>146 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>125 950,00</b>	<b>125 950,00</b>	<b>125 950,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>146 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>125 950,00</b>	<b>125 950,00</b>	<b>125 950,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>146 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>125 950,00</b>	<b>125 950,00</b>	<b>125 950,00</b>

Après délibération, le Conseil d'administration décide unanimement d'adopter le projet de

- Budget primitif 2024 – Budget principal
- Budget primitif 2024 – Budget annexe Formation continue.

#### Point 3.2

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES - FINANCES DROITS D'INSCRIPTION – Ateliers publics – Droits d'inscription Atelier Verre

Dans le cadre de ses activités « Ateliers publics », la HEAR propose un workshop consacré à la découverte des différents états du verre et des techniques de mise en œuvre.

Il s'agit d'une session de 21 heures sur 3 jours, prévue du 23 au 25 avril 2024, pendant les congés de printemps.

Les objectifs de ce workshop animé par Mme Yeun Kyoung KIM, enseignante à l'école :

- Aborder toutes les questions inhérentes au verre et à ses usages ;
- Apprendre les gestes simples d'une pratique spécifique, en vue d'acquérir une autonomie assumée au sein de l'atelier ;
- Comprendre les particularités intrinsèques du matériau et ainsi renforcer les recherches et créations personnelles ;
- Utiliser les équipements et les outils du verre dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Distinguer les différentes opérations dans l'art du four (thermoformage et fusing) ainsi que le vocabulaire technique associé ;
- Créer des moules pour le thermoformage et le soufflage (plâtre, sable, métal etc...) ;
- Appréhender les techniques de finition (parachèvement, travail à froid).

**Au regard de la technicité et des spécificités propres à cet atelier, le Conseil d'administration décide unanimement de fixer des tarifs particuliers applicables à ce workshop, tenant compte de la fourniture de tous les matériaux et outils ainsi que des temps de cuisson, qui s'établissent à**

- **420,00 € la session complète pour le grand public (soit 20,00 € de l'heure)**
- **262,50 € pour les bénéficiaires du tarif réduit (soit 12,50 € de l'heure).**

Pour information, les tarifs applicables sauf dispositions particulières :

Ateliers tarif normal	Ateliers tarif réduit*	* Bénéficiaires du tarif réduit :
273 € (à l'année)	137 € (à l'année)	
357 € (à l'année)	179 € (à l'année)	
Stages tarif normal	Stages tarif réduit*	
210 €	105 €	
105 €	54 €	

### Point 3.3

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES - FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE**  
**Mise à disposition de marchés de fourniture, d'acheminement de gaz et services associés – Offre proposée par l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) - Autorisation de signature d'une convention avec l'UGAP**

La loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation puis par la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a fixé la fin des tarifs réglementés de vente (TRV) en gaz naturel au 31 décembre 2015.

Mme Virgine FERAZ, responsable du Service Finances et Commande publique, rappelle que depuis 2016, la HEAR adhère aux dispositifs successifs d'achat groupé de gaz naturel lancés par l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP). L'accord-cadre conclu en 2019 "GAZ 5" arrive à échéance le 30 juin 2025.

L'UGAP lancera début 2024 une consultation (GAZ 7) en vue de la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaire. Elle procédera ensuite à une remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre en vue de conclure les marchés subséquents par bénéficiaire.

La fourniture de gaz naturel est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Le terme du marché passé par l'UGAP pour le compte de la HEAR est fixé au 31 décembre 2028.

**Quatre points de livraison** sont concernés pour une consommation globale de l'ordre de **740 632 Kwh** sur les 12 derniers mois et un montant de **115 907 €** :

- A Mulhouse : le bâtiment Le Quai (359 802 Kwh annuels – 58 254 € TTC sur les 12 derniers mois)
- A Strasbourg :
  - le bâtiment historique (bien que relié au réseau de chaleur urbain, il est nécessaire de conserver un marché de fourniture de gaz naturel car la chaudière gaz reste en service pour compenser en cas de besoin et d'autre part, il convient d'alimenter les fours des ateliers verre et céramique)

(325 209 Kwh annuels – 49 659,71 € TTC sur les derniers mois) ;

- le logement de service (41 776 kwh annuels – 5 813,13 € TTC sur les 12 derniers mois) ;
- le bâtiment associatif La Mine (13 845 kwh annuels – 2 180,59 € TTC sur les 12 derniers mois).

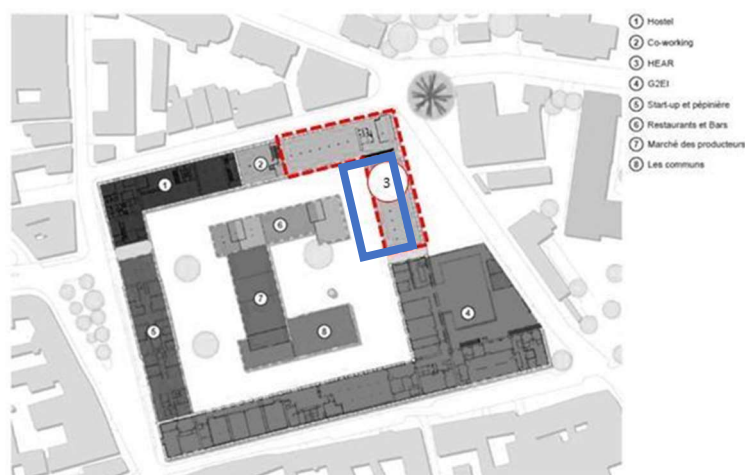
La HEAR envisage de renouveler son adhésion au dispositif GAZ 7 et souhaite, dans le cadre de ces engagements, conformément au projet d'établissement, choisir un pourcentage de biogaz à hauteur de 50%.

**Au regard de l'intérêt manifeste qui s'attache à un renouvellement de l'adhésion de la HEAR au dispositif d'achat groupé de gaz, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de confirmer son intégration à la procédure d'appel d'offres public engagée par l'UGAP et d'autoriser la signature de la convention présentée en annexe.**

#### Point 3.4

**COMMANDE PUBLIQUE – MANUFACTURE – Bibliothèque mutualisée – Approbation de principe du projet et autorisation de lancement de la procédure de commande publique pour l'équipement en mobilier (lot 1) et de matériel de stockage spécifique (lot 2).**

Porté par la Ville de Strasbourg, le programme Manufacture réserve dans la zone nord est de l'ensemble immobilier des espaces d'une surface utile totale de 3 679 m<sup>2</sup>, mis à disposition de la Haute école des Arts du Rhin par la Ville de Strasbourg.



Pour rappel, le tableau des surfaces est le suivant :

- Accueil et convivialité : 170 m<sup>2</sup>
- Centre de Ressources Documentaires Arts-Sciences : 720 m<sup>2</sup>
- Enseignement théorique : 415 m<sup>2</sup>
- Ateliers transversaux : 867 m<sup>2</sup>
- Art : 452 m<sup>2</sup>
- Scénographie : 475 m<sup>2</sup>
- Studios de musique de la HEAR-Académie supérieure de musique : 330 m<sup>2</sup>
- Logistique générale : 250 m<sup>2</sup>.

Comme mentionné, 720 m<sup>2</sup> sont réservés pour la **bibliothèque de la Manufacture** qui, comme initialement prévu dans le programme global de l'opération, résulte de la mutualisation des bibliothèques de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES), de l'École et Observatoire des sciences de la Terre (EOST) de l'université de Strasbourg (Unistra) et de la Haute école des arts du Rhin (HEAR).

Physiquement localisée dans un bâtiment dont la HEAR est gestionnaire, elle est composée de deux niveaux appelés rez-de-chaussée bas et rez-de-chaussée haut, reliés par une trémie et un ascenseur.

La bibliothèque a pour vocation d'accueillir et de servir en premier lieu les étudiants, les enseignants-chercheurs et les personnels des trois écoles. Elle est cependant également ouverte aux usagers des bibliothèques du Site Alsace ainsi qu'au public extérieur. Elle participe à la Coopération documentaire du site Alsace qui associe les établissements suivants : l'Unistra, la BNU, l'UHA, l'INSA, l'ENSAS, la HEAR et l'ENGEES.



En concertation avec les partenaires, il est prévu que la HEAR -en qualité de maître d'ouvrage- fasse l'acquisition des éléments de mobilier nécessaires sur la base des budgets d'investissement votés annuellement et que les deux autres entités participent à l'investissement selon la clé de répartition suivante :

- au prorata des mètres linéaires occupés par les collections de chaque entité pour les rayonnages
- au prorata du nombre d'étudiant.es de chaque entité pour les autres mobiliers (tables, chaises, assises de détente, etc...)

La maîtrise d'œuvre s'est vue confier la mission « mobiliers rapportés » afin de garantir la cohérence d'ensemble avec l'espace bâti. Au 13 mars 2023, elle a dressé :

- une nomenclature ;
- un tableau de répartition par espaces ;
- un plan de répartition des mobiliers rapportés, tous niveaux ;
- un estimatif global des mobiliers rapportés sur la base d'une proposition de choix de mobiliers selon un carnet des références.

Le marché se décompose de deux lots.



Les mobiliers et agencements suivants font partie de la mission du maitre d'œuvre, et relèvent du lot 1 :

- chaises de bureau ;
- chaises de consultations ;
- banquettes pour lecture ;
- assises de détente ;
- tabourets hauts ;
- tables de consultation ;
- rayonnages de bibliothèque, compris tous les accessoires de classements et de signalétique ;
- présentoirs spécifiques pour les périodiques ;
- chariots de manutention des livres ;
- bornes OPAC.

Le descriptif du besoin tel que définitivement arrêté sera mentionné dans le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.). A noter qu'une large part sera faite à du mobilier de réemploi (bureaux, les quatre espaces de coworking,...).

Les prestations du lot Mobilier de la bibliothèque comprennent :

- les études, les présentations d'échantillons de mobiliers et les présentations des finitions ;
- les écotaxes réglementaires ;
- la livraison, le décartonnage, la pose et l'enlèvement des emballages après la pose.

L'échéancier prévisionnel est le suivant :

- février 2024 : publication des marchés ;
- avril 2024 : attribution des marchés ;
- juillet 2024 : installation du mobilier.

Le montant estimatif (valeur mars 2023) du lot 1 est de 297 500 € TTC.

S'agissant du lot 2, il concerne un équipement spécifique pour la conservation des fonds en magasin appelé compactus (système de rayonnage mobile sur rail). L'intérêt est de doubler les capacités de stockage.

Le coût estimé est de 41 136 €.

Le total du lot 1 et 2 est estimé à 338 636 € TTC. C'est cette valeur qui détermine la procédure mise en œuvre du marché public. Lorsqu'elle est supérieure ou égale aux seuils européens, la procédure dite formalisée est applicable.

Ces seuils évoluent au 1er janvier 2024. Ils sont révisés tous les 2 ans afin de prendre en compte l'évolution monétaire des Etats signataires.

Type de marché	Seuils HT 2024-2025	Seuils HT 2022-2023
Marchés de fournitures et de services passés par des autorités publiques centrale	143 000 €	140 000 €
<b>Marchés de fournitures et de services passés par une collectivité territoriale, un établissement, un groupement local ou un autre acheteur</b>	<b>221 000 €</b>	<b>215 000 €</b>
Marchés passés par une entité adjudicatrice opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux	443 000 €	431 000 €
Marchés de travaux et les contrats de concessions	5 538 000 €	5 382 000 €

Notre marché dépassant le seuil de 221 000 € HT, ce sera bien la **procédure dite formalisée** qui sera applicable avec un avis de publicité publié au BOAMP, au JOUE et sur une plateforme de dématérialisation.

**Après délibération, le Conseil d'administration décide à l'unanimité**

- de valider le principe de s'associer à l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES), de l'École et Observatoire des sciences de la Terre (EOST) de l'université de Strasbourg (Unistra) dans le cadre d'une bibliothèque mutualisée située sur un espace de 720 m<sup>2</sup> dévolu à la HEAR par la Ville de Strasbourg ;
- de valider les éléments constitutifs du marché de fourniture de mobilier comprenant également la livraison, le montage, la mise en place et l'installation, la formation à l'utilisation et le service après-vente de ces mobiliers pour un montant global estimé à 355 000 € TTC ;
- de décider que la HEAR sera maître d'ouvrage pour l'acquisition des éléments de mobilier nécessaires sur la base des budgets d'investissement votés annuellement et que les deux autres entités participent à l'investissement selon la clé de répartition suivante :

**Lot 1 Mobilier**

Type de mobilier	Base de calcul	Montant total estimé	Part ENGEES	Part EOST (UNISTRA)	Part HEAR
rayonnages	m <sup>2</sup> linéaires des collections respectives	197 895 €	49 473,75 € 25%	49 473,75 € 25%	98 947,50 € 50 %
autres mobiliers (tables, chaises et assises de détente...)	nombre d'étudiant.es de chaque établissement	99 605 €	33 201,66 € 33 %	33 201,66 € 33%	33 201,68 € 33%
TOTAL TTC		297 500 €	82 675,41 €	82 675,41 €	132 149,18 €
%			27,78 %	27,78 %	44,44 %

**Lot 2 Compactus**

Type de mobilier	Base de calcul	Montant total estimé	Part ENGEES	Part EOST (UNISTRA)	Part HEAR
compactus	Clé participation globale	41 136 €	12 341 €	Non concerné. Stockage site Unistra	28 795 €
%			30 %		70 %

- **d'adopter le plan prévisionnel de financement suivant :**

Dépenses TTC		Recettes	
Acquisitions mobiliers (lot 1)	297 500 €	Participations (65 %)	220 114 €
Compactus (lot 2)	41 136 €	ENGEES	61 760 €
		EOST (UNISTRA)	53 740 €
		HEAR	104 614 €
		Subventions attendues (35 %)	118 522 €
TOTAL	338 636 €	TOTAL	338 636 €

- d'autoriser la Présidente à lancer la procédure de commande publique selon la procédure dite formalisée ;
- d'autoriser la Présidente à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région Grand Est, de la CeA, de l'Eurométropole et de tout autre partenaire public intéressé par le projet ;
- d'autoriser la Présidente à signer les marchés à intervenir avec les fournisseurs et pour les montants retenus par la Commission d'appel d'offre.

Rappelant que l'EOST et l'ENGEES sont déjà installés sur le site, Mathieu SCHNEIDER considère que l'idée d'une bibliothèque mutualisée est une évidence réjouissante et fertilisera assurément les projets futurs. Il signale des incertitudes restant à lever concernant le réseau wifi qui devra être accessible à l'ensemble des étudiants, de manière transparente quelle que soit son établissement d'appartenance.

Christine RITZENTHALER précise que les discussions en cours devraient permettre de dégager une solution technique répondant aux attentes exprimées par Mathieu SCHNEIDER.

Point 4

**INFORMATIONS ET POINTS DIVERS**

Anne-Catherine GOETZ et Stéphane SAUZEDDE présentent le projet de réhabilitation de la synagogue de Dornach, appelée à être mise à disposition par la Ville de Mulhouse à la HEAR pour y développer des activités de création artistique.

Haute école des arts du Rhin



**Synagogue de Dornach**  
**Site de création textile**

Projet :

un lieu de création textile qui regroupe de jeunes designers textiles et graphiques. Lieu d'invention et d'expérimentation. Espace de professionnalisation. Espace de collaborations

Pilotage tripartite envisagé :

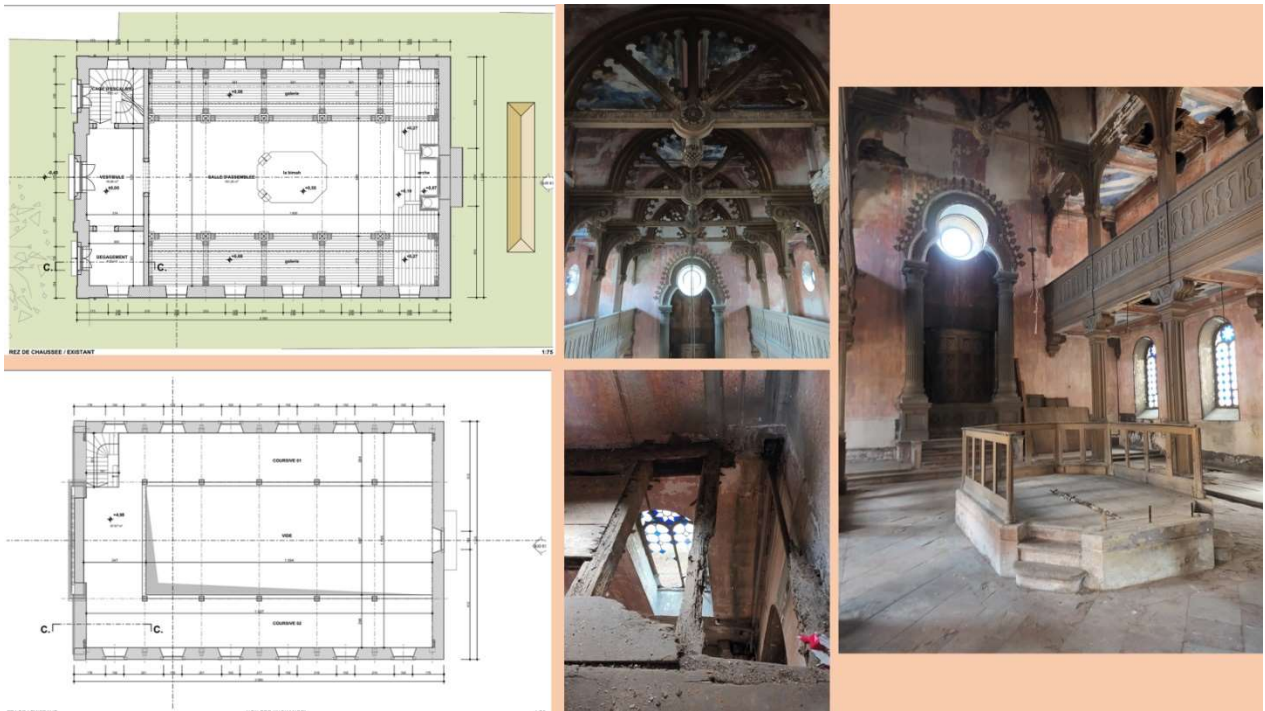
- la ville de Mulhouse service développement culturel/architecture : suivi de l'équipement, du bâti.
- La Kunsthalle : coordination d'un programme de résidence
- la Hear : coordination d'un programme post-diplôme + équipement et maintenance machines



Haute école des arts du Rhin







Une visite du site sera proposée à l'occasion d'une prochaine séance de conseil d'administration convoquée à Mulhouse.

Anne-Catherine GOETZ remercie les participants et souhaite de belles fêtes de fin d'année à chacune et chacun avant de clore la séance.